

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Approbation des COMPTES de GESTION du receveur municipal des différents budgets
- Exercice 2017

Séance du 27 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt mars deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOLOT Catherine.

Membres absents excusés : M. PIFFADY Philippe (représenté par Mme TRAINI Marie), M. RODRIGUEZ-CERVILLA José (représenté par Mme ROSIER Nicole).

Membres absents : MM. CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 17 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée :

- que l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes « Forêts », « Lotissement le Grana », ainsi que les budgets de « la régie de l'eau », « de l'assainissement » et « de la régie des énergies » a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Hauteville-Lompnes.
- que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs des budgets énumérés ci-dessus.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures des comptes administratifs et celles des comptes de gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017 relatifs au budget principal et les budgets annexes « Forêts », « Lotissement le Grana », ainsi que les budgets de « la régie de l'eau », « de l'assainissement » et « de la régie des énergies » dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs du même exercice.

- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI

